



Faculté de droit de Toulon

Proposition de sujet de thèse ED 509

Par PEREZ Sophie – Maître de conférences (HDR) en droit public à l'Université de Toulon

Toulon, le 16 avril 2025,

Présentation du sujet :

La proposition de sujet est la suivante : « **Le statut juridique des drones maritimes : approche française et européenne** ». Ce sujet s'adresse principalement, mais pas uniquement, à des étudiants spécialisés en Droit public, de préférence aux étudiants détenteurs d'un diplôme de Master 2 Sécurité et Défense, ayant acquis des connaissances spécifiques en droits maritime et européen et, si possible, doté d'une expérience significative dans la défense et/ou une activité d'intérêt général qui permettrait de distinguer favorablement un(e) candidat(e).

Problématique et méthodologie envisagée :

L'étude des drones maritimes, s'inscrit dans un contexte d'innovation et technologique qui questionne nécessairement le droit, mais également l'éthique, la politique ainsi que les relations internationales. En effet, Le monde de la mer, comme avant lui celui de l'espace, est un environnement qui ne pourra pas échapper à une « dronisation » avec une double dimension, civile et/ou de défense.

Ainsi, cette étude portera dans un premier temps sur l'influence des diverses normes sur la conception des dispositifs techniques : la normativité juridique n'est qu'un aspect de la normativité des dispositifs techniques, en ce qu'elle s'appuie précisément sur les « normes techniques » qui servent de fondement conceptuel et culturel aux décisions publiques en matière de réglementation. Il s'agira en ce sens de mettre en évidence les contraintes liées à cette production normative, et d'étudier les effets de celle-ci sur l'efficacité des dispositifs techniques en cause. Le domaine maritime est aussi, comme beaucoup de domaines, impacté également par le développement des objets connectés et par celui de l'intelligence artificielle que les drones peuvent ou non contenir, ou auxquels ils peuvent ou non être reliés. Les drones, dits de surface ou sous-marins représentent donc un cas tout à fait particulier en termes de normes techniques, mais aussi en termes de normativité juridique, devant régler leurs multiples usages, et devant susciter des normes internationales et européennes, qui, pour l'instant n'ont pas encore émergé. Ainsi parmi les États européens, seule la France a adopté une réglementation sur les usages civils des drones maritimes.

Dans un second temps, les usages navals seront spécifiquement étudiés car le développement des drones maritimes est devenu un enjeu de défense et de sécurité sur la scène internationale : la multiplication des conflits et le retour de la guerre en Europe ont conduit les États à s'interroger sur le rôle des drones maritimes appliqués aux nouvelles formes de conflits.

Sur l'ensemble de ces questions le(la) doctorant(e) devra identifier les règles juridiques en vigueur, les problématiques rencontrées à différents niveaux (responsabilité, utilisation, éthique, industrie, souveraineté/sécurité, financements) et élaborer une analyse critique sur le devenir des drones au sein de l'espace maritime et les conséquences pour les États, acteurs privés et société civile. La méthode privilégiée sera celle de l'approche analytique interdisciplinaire.

Les résultats attendus :

Ce sujet mobilisera un travail analytique innovant pour la Faculté de droit de Toulon en ce qu'il mobilisera une approche d'éthique normative permettant une étude des drones sous de multiples angles : solidarité et sécurité en mer, respect des normes, respect du droit des conflits armés en mer, surveillance proportionnée et limitée à des autorisations légales). Le choix d'une réflexion combinée sur la place des drones marins en France et au sein de l'Union européenne est également susceptible de repenser les relations juridiques entretenues au sein de cette dernière, mais également ceux entretenus entre eux et les États tiers. Cette thèse constitue ainsi l'occasion de proposer le statut juridique d'un objet (le drone) et la portée de ce dernier dans l'espace maritime (surveillance des frontières maritimes, sauvetage en mer, protection de l'environnement, recherches sous-marines ainsi que sécurisation des espaces maritimes ou encore de protection des intérêts français et européens).

Cette thèse manifeste un intérêt partagé avec différents partenaires potentiels pour valoriser les travaux qui seront effectués, notamment SeaTech et le Lab'HOMERE (avec un regard croisé de l'innovation maritime et l'usage des drones marins), la Préfecture maritime de Toulon (sauvetage en mer à l'aide de drones) ou encore l'École de l'Air et de l'Espace de Salon-de-Provence (qui produit actuellement le premier drone européen à hydrogène RAPACE).

L'intégration de la thématique au laboratoire CERC et à l'école doctorale :

Le sujet abordé correspond manifestement à l'orientation du laboratoire de recherche CERC en son axe « Contentieux de la territorialisation et de la déterritorialisation », ce dernier intégrant une approche transdisciplinaire de chercheurs et doctorants en droit privé et

en droit public et dont le sujet propose une lecture superposée des dimensions aérienne, terrestres, marines et sous-marines dans l'usage des drones. Le sujet est également en adéquation avec les axes de l'Université de Toulon et la mesure où l'École doctorale 509 – Sociétés méditerranéennes et sciences humaines, comporte le domaine des Sciences juridiques et présente un objet d'étude pertinent dans la mesure où les multiples usages des drones maritimes impacte également l'espace méditerranéen. Par ailleurs, l'objet de l'étude de cette thèse, les drones, intéresse aussi bien les institutions publiques que le secteur privé et revêt, à ce titre, une dimension susceptible d'intéresser de multiples acteurs et partenaires français, européens et internationaux qui sont présents dans la région Sud (Provence Alpes côtes d'Azur (Naval Group/Exail).

Le calendrier de recherche prévisionnel : La première année du contrat doctoral (D1) devra être concentrée sur la recherche et l'élaboration d'une bibliographie la plus complète possible, ainsi qu'à la réalisation de l'ensemble des formations doctorales prévues dans le Portfolio et l'accomplissement des heures d'enseignements nécessaires (60h – 4 groupes de Travaux dirigés). La deuxième année (D2) se portera sur la définition précise d'une problématique toujours accompagnée d'une mission d'enseignement en Travaux dirigés, mais également envisager la contribution à des brèves, articles et colloques/conférences. Enfin, la troisième et dernière année du contrat doctoral (D3) devra être consacrée à l'écriture de la thèse, s'appuyant sur la bibliographie complète et actualisée. L'ensemble de la thèse devra également permettre au doctorant de s'investir au sein du laboratoire de recherche auquel il sera affilié, le CERC, qu'il accompagnera dans l'organisation des différents événements scientifiques et dont il contribuera aux différentes propositions de recherche.